

Fort de cet appui, M. Casault se rendit ensuite en Europe, au cours de l'année 1852, dans le but de solliciter au nom du séminaire de Québec l'érection civile et canonique de la nouvelle institution, et d'étudier avec soin les principales universités de France, d'Angleterre, de Belgique et d'Italie. Grâce à la puissante recommandation de Lord Elgin et de ses ministres, M. Casault obtint facilement de Sa Majesté une charte royale, avec tous les privilèges des universités de l'Europe. Cette charte fut signée le 8 décembre 1852.

A Rome, il éprouva quelques difficultés à obtenir l'érection canonique. Le Saint-Siège lui manifesta certaines inquiétudes sur le succès de l'entreprise ; toutefois Pie IX céda à ses instances et à celles des évêques.

Le succès complet de sa mission répandit la joie au sein de toute la population catholique et française de la province et, à son retour, il fût l'objet d'une touchante réception de la part d'une foule de citoyens de Québec, des professeurs et des élèves du séminaire de Québec.

Sa tâche n'était pas terminée. Il lui fallait rédiger les programmes et les règlements pour les facultés de droit, de médecine, de théologie, et des arts, faire le choix des professeurs et pourvoir à tout ce qui était nécessaire à l'enseignement des sciences.

Il se mit à ce travail avec tant d'ardeur que deux ans lui suffirent pour faire cette organisation. Le 21 septembre 1854, l'Université Laval pouvait être inaugurée.